

# Gréolières

**DICRIM**

**Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs**



Les bons réflexes en cas de danger!

# Le mot du Maire

L'article L.125-2 du Code de l'Environnement précise :

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles ».

La commune de Gréolières a établi un document d'information sur les risques majeurs (DICRIM) qui recense les risques encourus par notre commune à ce jour, tout en vous informant sur les mesures de prévention, de protection et d'alerte.

Les services municipaux restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires. Vous trouverez également ce document sur le site Internet de la commune.

Roger CRESP

Maire de la commune de Gréolières.

## Risque Majeur

Sur le territoire communal sont prévisibles :

4 risques naturels

- Inondation
- Mouvement de terrain/ Retrait - Gonflement des argiles
- Séisme - zone de sismicité 4
- Feu de forêts

## Savoir donner l'alerte

Il est des situations (feux de forêts, mouvements de terrain,.....) où vous pouvez être appelé à donner l'alerte. Le service à contacter est le Centre des Sapeurs Pompiers : **le 18 à partir d'un téléphone ou le 112 à partir d'un portable.**

Votre message d'alerte doit contenir les points suivants :

- le numéro de téléphone où vous joindre
- Lieu et nature de l'évènement
- Les risques éventuels que vous voyez
- Les nombres éventuels de victimes
- Les premières mesures que vous mettez en oeuvre

# Ayez les bons réflexes

## Ce qu'il ne faut pas faire!



### **N'allez pas chercher vos enfants à l'école :**

Les enseignants les mettrons en sécurité grâce à leur Plan Particulier de Mise en Sûreté qui organise la sécurité des enfants dès la réception de l'alerte, et ce jusqu'à l'arrivée des secours. Vous ne feriez qu'encombrer les voies de circulation, vous exposer au danger inutilement.



### **Ne téléphonez pas :**

Tous les renseignements vous seront fournis par la radio. Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.



### **IMPORTANT :**

**Ne vous déplacez pas inutilement.  
Vous ne feriez qu'encombrer  
Les voies de circulation qui doivent  
rester libres pour les secours.**

## Ce qu'il faut faire...



### **Mettez vous à l'abri :**

Entrez dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre, munissez-vous d'une radio et attendez les consignes avant de ressortir. Si vous êtes en voiture, gardez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche. Il s'agit de vous protéger physiquement. Dans le cas d'un séisme, la mise à l'abri se fait à l'extérieur, loin des bâtiments.



### **Ecoutez la radio France Bleue Azur sur 103.8MHz et 100MHz :**

Vous pourrez connaître la nature du danger, son évolution ainsi que les consignes de sécurité à suivre. Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée.



### **Coupez le gaz et l'électricité :**

Pour éviter les risques d'explosion ou de court circuit.

### **Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités:**

Réunissez vos papiers d'identité, vos effets personnels indispensables (médicaments, lunettes...), de l'eau, des vêtements appropriés, lampes de poche, couvertures. Pensez à vos voisins qui sont seuls et non autonomes (personnes âgées, handicapées...).



# Consignes à respecter en cas de forte neige et verglas



Consignes générales à respecter :

Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de coordination routière ou [www.inforoute06.fr](http://www.inforoute06.fr) (0805 05 06 06).

Préparez votre déplacement et votre itinéraire.

Respectez les restrictions de circulation et déviations mise en place.

Facilitez le passage des engins de dégagement des routes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.

Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.

Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

N'utilisez pas pour vous chauffer : des appareils non destinés à cet usage cuisinière, brasero, etc. Les chauffages d'appoint à combustion en continu, ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

## Consignes spécifiques:

Se protéger du froid et de l'humidité

Chauffer et aérer le logement

Faciliter le passage des engins de déneigement

Ne pas sortir pendant les heures froides.

## Adaptez votre conduite à l'hiver

### NEIGE



**Avoir des pneus spéciaux (pneus-neige, pneus à crampons ou à clous, chaînes)**

**Réduire sa vitesse et anticiper**

**Agir avec douceur sur les commandes**

**Si les roues avant se mettent à glisser : débrayer, relâcher l'accélérateur et réduire le braquage des roues pour retrouver de l'adhérence.**

**Si ce sont les roues arrière : attention au tête-à-queue! Contrebraquer et surtout ne touchez pas aux freins!**



### VERGLAS

**Réduire sa vitesse**

**Respecter les distances de sécurité et les panneaux « verglas fréquent »**

**Pas d'à-coups (freinage, accélération, actions brusques)**

**Si vous vous laissez surprendre par une plaque de verglas: conservez vos roues droites et surtout ne touchez pas aux freins!**



### BROUILLARD

**Respecter la règle des trois V:**

**Visibilité (50m)**

**Vitesse (50km/h)**

**Véhicules précédent (50m)**

# Le risque mouvement de terrain



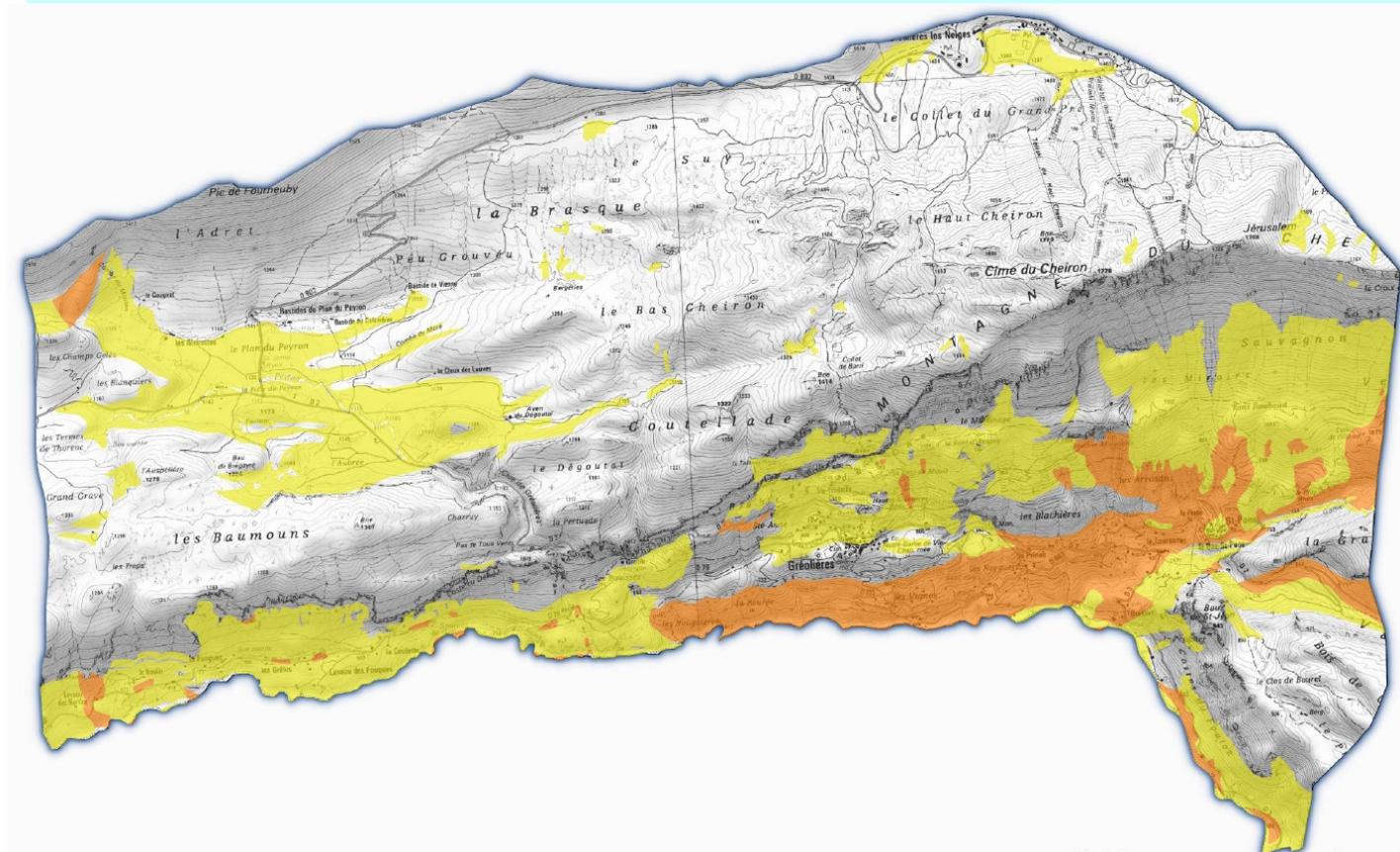
## Le contexte de la commune.

La commune de Gréolières présente un relief accidenté sur la majorité de son territoire.

Une zone du versant situé au quartier des Vignes demeure soumise à risque de glissement de terrain.

Une carte des risques dans les Alpes-Maritimes (CRAM) réalisé par le CETE méditerranée en 1978, complétée par une carte géotechnique partielle la même année et actualisée en 1997, a permis de délimiter des zones de risque important d'éboulement, de glissement et de ravinement. Il est souligné que l'érosion karstique s'exerce sur certaines parties du territoire communal qui peuvent être ainsi soumises à un risque d'effondrement ou d'affaissement lié à l'évolution des cavités souterraines.

La carte CRAM définit également des zones de risque limité où la construction est soumise à certaines prescriptions.



## EN CAS D'ÉBOULEMENT? DE CHUTE DE PIERRE OU DE GLISSEMENT DE TERRAIN:

### AVANT

Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegardes

### PENDANT

Fuyez latéralement, ne revenez pas sur vos pas. Gagnez un point en hauteur, n'entrez pas dans un bâtiment endommagé. Dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide éloigné des fenêtres.

### APRES

Evaluez les dégâts et les dangers. Informez les autorités.

## EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL:

### AVANT

Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegardes

### PENDANT

A l'intérieur : Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas, ne prenez pas l'ascenseur.

### APRES

A l'extérieur : Eloignez-vous de la zone dangereuse, rejoignez le lieu de regroupement indiqué par les autorités.

# Le risque d'inondation



Le contexte de la commune.

La commune de Gréolières se situe dans le bassin versant du Loup.

Le principal cours d'eau pouvant provoquer les inondations est le Loup.

Les fortes pluies se traduisent sur la commune surtout par des glissements de terrain.



## LES CONSIGNES DE SECURITE

### AVANT

Placez hors d'eau les meubles et objets précieux, les matières et les produits dangereux ou polluants.

Identifiez le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz pour les couper si nécessaire.

Aménagez les entrées possibles d'eau: Portes, soupiraux, événements.

Repérez les stationnements hors zone inondable, des lieux d'hébergement et des itinéraires sûrs.

Prévoyez les équipements minimums : radio à piles, piles neuves, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

### PENDANT

Mettez en place les mesures de protection ci-contre.

Informez-vous de la montée des eaux et des consignes par la radio ou auprès de la mairie.

Utilisez les dispositifs de protection temporaires si nécessaire (batardeaux, couvercles de bouche d'aération).

Assurez la sécurité des occupants des locaux en empêchant la flottaison d'objets.

Réfugiez-vous sur un point haut préalablement repéré : étage, colline....

Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école.

Évitez de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.

N'évacuez les lieux que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés.

Ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

### APRES

Respecter les consignes

Informez les autorités de tout danger.

Aidez les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques.

Concernant les locaux : Aérez, désinfectez à l'eau de javel. Chauffez dès que possible. Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche.



# Le risque feu de forêt

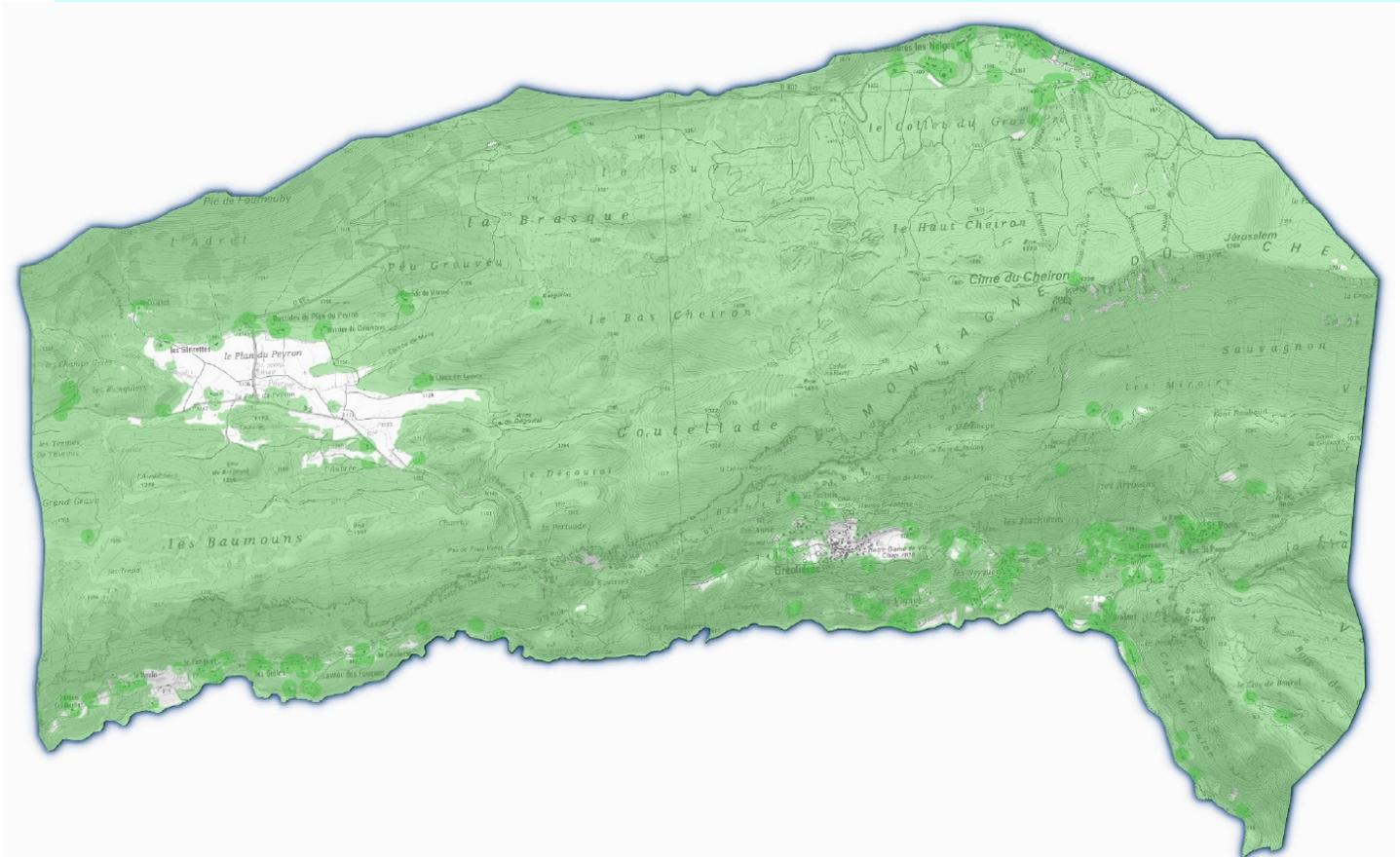


## Le contexte de la commune.

La commune de Gréolières a une superficie de 5267 hectares, près de 823 hectares demeurent boisés et referment un habitat dispersé et donc particulièrement sensibles aux feux de forêt.

La sensibilité de la végétation correspond à la potentialité d'un type de végétation à brûler avec une certaine intensité en considérant un niveau de sécheresse forte homogène sur l'ensemble de la zone.

Cette sensibilité de risque d'éclosion liée à son inflammabilité. Ce risque de propagation est également dépendant des facteurs topographiques locaux (pente, exposition) ainsi que des conditions météorologiques locales (température, hygrométrie, vent), éléments non pris en compte ici.



## LES CONSIGNES INDIVIDUELLES

### AVANT

Débroussailliez. Vérifiez l'état des fermetures, portes et volets, la toiture. Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, matériels : motopompes et tuyaux).

Repérez les chemins d'évacuation, les abris. Préparez votre « plan familial de mise en sûreté »

### PENDANT

Si vous êtes témoin d'un départ de feu : informez les pompiers (18 ou 112 portable) avec calme et précision.

Dans la nature, éloignez-vous de l'axe du feu et des fumées le plus rapidement possible : manifestez-vous auprès des services de secours (terrestres, aériens...), si vous êtes surpris par les fumées, respirez à travers un linge humide. En voiture, si vous êtes surpris par un front de flammes (pas de visibilité), n'en sortez pas et fermez les fenêtres et les aérateurs. Manifestez-vous (klaxon, feu de détresse...).

Une maison bien protégée est le meilleur abri : n'évacuez que sur ordre des autorités, ouvrez le portail du terrain, fermez et arrosez volets, portes et fenêtres, occulpez les aérations avec des linges humides, rentrez les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après, gardez les véhicules contre la maison à l'opposé de la venue du feu, fermez les bouteilles de gaz (éloignez celles qui sont à l'extérieur), enlevez les éléments combustibles (linge, mobilier PVC, tuyaux...).

### APRES

Sortez protégé (chaussures et gants cuir, vêtements coton, chapeau).

Eteignez les foyers résiduels sans prendre de risques inutiles.

Inspectez votre habitation (braises sous les tuiles), surveillez les reprises.

Informez les services de secours d'éventuelles difficultés lorsqu'ils sont à proximité de votre habitation.